

Questionnaire TC 1

1. Devrait-on changer le moyen d'affichage (dates et locaux) des convocations de TC, des assemblées générales et des référendums (*actuellement sur le site internet et par courriel*) ?

Ex : affichage physique

Oui/Non

Commentaire :

2. *Selon la charte actuelle, une liste de mandats jugés dépassés par le BE devrait être présentée à la TC à chaque session. La TC pourrait alors juger de rejeter ou de conserver ces mandats. Considérez-vous que ce point devrait être conservé?*

Oui/Non

Commentaire :

Si oui, désirez-vous qu'on en face la mise en application plus strictement?

Oui / Non

3. *Actuellement les membres statutaires des comités thématiques ne peuvent pas siéger sur le BE. Considérez-vous que les signataires ou les membres du BE devraient pouvoir aussi être membre signataires de comité thématique ?*

Oui/Non

Commentaire :

4. Considérez-vous que le bureau exécutif devrait être modifié ?

Oui/Non

Commentaire :

4.1 Si oui, Préférez-vous la proposition ci-dessous ou préférez-vous une autre configuration?

Proposition :

Responsables actuels	Comités exécutifs tels que proposés	Votre proposition de modification
Responsable pédagogie	2 postes de responsables à pédagogie élus (sans comité exécutif)	
Responsable général(e)	Comité de coordination Taches :	
Secrétaire général(e)	<ul style="list-style-type: none"> • archivage/researchiste • veiller à la poursuite des priorités de l'AGECVM • superviser les taches des autres comités exécutifs • faire le suivi des décisions prises en Table de concertation et des mandats d'Assemblée générale 	
Responsable à la trésorerie	Comité aux affaires internes et à la trésorerie avec 1 signataire élu :	
Responsable aux affaires internes	Taches : (entre autres) <ul style="list-style-type: none"> • Supervision des comités • Supervision de la comptabilité de l'AGECVM • Supervision du café étudiant L'Exode 	
Responsable aux affaires externe	Comité aux affaires externes, avec 1 signataire t élu Taches : (entre autres) <ul style="list-style-type: none"> • Représentation des membres de l'AGECVM auprès des autres Assos, des instances régionales et ou nationales des Regroupements étudiants • Etc ... 	
Responsable aux affaires socio-culturelles	Aucun.	
Responsable à l'information	Comités à la mobilisation et à l'information avec 1 signataire élu	
Responsable à la mobilisation	Taches : (entre autres) <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les étudiant-e-s aux mandats de l'AGECVM; 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des campagnes d'informations autour de thèmes sociaux, politiques, économiques, ... touchant les membres de l'AGECVM 	
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Nb. Dans la proposition, il y aurait 5 signataires légaux en charge des comptes de l'AGECVM, les trois élus des comités exécutifs (hors pédago), plus deux élu-e-s par la Table de concertation (un thématique, un concentration), plus un Secrétaire permanent signataire en cas de besoin : ces six signataires seront également les personnes référées au Registrariat des entreprises du Québec (Responsabilité légale)

Nb2. Le comité coordination regrouperait les membres de tous les comités exécutifs, plus les deux pédagoges élus, plus les deux membres de la TC signataires et élu-e-s, afin d'assurer un suivi efficace des dossiers. Chaque membre élu, soit 7 personnes (quorum de 4)-y aurait un droit à un vote.

Commentaire :

5. Dans plusieurs cégeps, l'environnement occupe une place dans l'exécutif de l'Association. Pensez-vous que ce devrait, être le cas à l'AGECVM? (*le bureau exécutif actuel est soumis à une politique environnementale, mais n'a pas de représentant en charge de la mise en place de projets environnementaux*).

Oui/Non

Commentaire :

5.1 Si oui, Préfériez-vous un responsable à l'environnement ou un comité environnement?

Oui/Non

Commentaire :

6. Considérez-vous qu'il devrait y avoir des procédures de destitution pour les membres élu-e-s de l'exécutif ? (si oui, lesquelles) (*actuellement un représentant doit s'absenter à 3 réunion consécutives du Bureau exécutif et ce, sans motif valable pour pouvoir être destitué*)

Oui/Non

Commentaire :

7. Considérez-vous que l'exécutif (cinq personnes devrait élu par une assemblée générale puis entériné (approuvé) par référendum ou uniquement voté par référendum?

Assemblée Générale et référendum/ Référendum

Commentaire :

8. Les responsables à la consommation d'alcool (RACA) sont engagés par le cégep et payé par celui-ci. Lorsqu'un comité organise une activité, 4\$/h lui sont facturés pour le salaire des RACA. Cette cotisation peut cependant évoluer si le cégep décide de modifier le salaire de ses employés. Si tel est le cas, la cotisation des comités devraient-elle être choisie par la TC, l'exécutif ou l'AG?

TC/BE/Assemblée Générale

Commentaire :

9. Dans la charte actuelle, il est noté qu'au début de chaque session la TC doit élire un comité de suivi qui aura pour tâche :

A) Assurer le bon fonctionnement et le suivi des activités des différents comités, entre autres dans la supervision du matériel, l'entretien des locaux des comités et la formulation de propositions en table de concertation pour améliorer la vie étudiante.

B) Assurer le suivi des décisions prises en Table de concertation et qui concernent les comités de l'AGECVM.

C) Assister le responsable à l'interne dans ses fonctions de supervision des comités.

Mais aussi :

1. Encadre les nouveaux comités dans leurs démarches de fondations ou en cas de besoin.
2. Lit et vérifie les procès-verbaux des comités afin d'accomplir un suivi.
3. Lit et vérifie les bilans de mi-session des comités afin de vérifier si leurs projets se réalisent, ce qu'ils veulent faire et ce sur quoi ils travaillent. Assurer un encadrement des comités dans le besoin.
4. Réaliser les mandats ponctuels donnés par le Table de concertation.
5. Réviser les demandes de subventions avec le-la Trésorierère.
6. Vérifier les mandats de chaque comité en début de session, lors de la remise des demandes de subventions.

Considérez-vous que le comité de suivi devrait rester un point de la charte et être mis strictement en application?

Oui/Non

Commentaire :

10. Souhaiteriez-vous que la table de concertation élise un comité d'organisation d'événement afin que les différents comités partagent leur connaissance et puisse retirer le plus d'avantages possible de ces événements? (*Actuellement le suivi des événement se fait durant la Table de concertation*)

Oui/Non

Commentaire :

10.1 Si oui, quels sujets devraient être aborder par ce comité :

- a. Les commandes d'alcool
- b. Les locations de salle
- c. La supervision des budgets d'événements
- d. Informer les comités sur les coûts divers : RACA/Audiovisuel

e. Autre: _____

10.2 Voudriez-vous un affichage physique des événements organisé par les membres de la Table de concertation?

Oui/Non

Commentaire :

11. Devrait-on pénaliser les comités thématiques qui se **rencontrent moins de 4 fois par année** ou qui manque **3 TC dans une session** ?

a) Moins de 4 rencontres annuelles

b) 3 TC manquées

c) Les deux

d) Aucune pénalité

Commentaire :

11.1 Si oui (a,b ou c), quelle devrait-être la pénalité?

12. Considérez-vous que la TC devrait redistribuer les montants des comptes de comités inactifs depuis 2 sessions?

Oui/Non

Commentaire :

12.1 Si oui, quels devraient être les critères pour considérer qu'un comité est inactif?

Commentaire :

13. Considérez-vous que les postes de la permanence devraient être modifiés? (ex : diminuer les heures du superviseur, scinder le poste de superviseur en deux, Diminuer le nombre de poste de permanents étudiants, etc.)

Oui/Non

Commentaire :

14. Considérez-vous que les quorums des différentes instances devraient être modifiés?

Actuellement :

Assemblée générale régulière : **1% des membres;**

Assemblée générale spéciale : **100 membres;**

Modification des statuts et règlements (référendum) : **5% des membres;**

Résolution de grève (référendum ou Assemblée générale) : **10% des membres;**

Résolution d'affiliation/désaffiliation (référendum) : **10% des membres;**

Dissolution (voir article 1.9) : **25% des membres.**

Référendum : **10% des membres**

Votre proposition

Assemblée générale régulière :

Assemblée générale spéciale :

Modification des statuts et règlements (référendum) :

Résolution de grève (référendum ou Assemblée générale) :

Résolution d'affiliation/désaffiliation (référendum) :

Dissolution (voir article 1.9) :

Référendum :

15. Considérez-vous qu'une Assemblée des grévistes (constituée des participant-e-s à une grève votée en Assemblée générale spéciale de grève et/ou par référendum) devrait pouvoir gérer le fond de grève préalablement voté en assemblée générale?

Oui/Non

